



COMITÉ TECHNIQUE  
PERMANENT

PC0559Fa

-  
225<sup>e</sup>/226<sup>e</sup> sessions

-  
28 – 31 octobre 2019

Bruxelles, le 30 septembre 2019.

## **ÉTUDE SUR LE TEMPS NÉCESSAIRE À LA MAINLEVÉE**

### **Point sur la coopération entre l'OMD et le Groupe de la Banque mondiale à propos de l'utilisation du logiciel TRS**

**(Point V.b de l'ordre du jour)**

#### **I. Introduction**

1. L'étude de l'OMD sur le temps nécessaire à la mainlevée (TRS) est un outil stratégique mondialement reconnu qui permet de mesurer le temps que prend la mainlevée et/ou le dédouanement des marchandises, dès leur arrivée et jusqu'au moment de leur dédouanement physique. L'objectif est de repérer les goulets d'étranglement dans les flux commerciaux et de prendre des mesures qui augmenteront l'efficacité des procédures frontalières.
2. L'outil offre divers avantages aux membres de l'OMD et à leurs gouvernements : possibilité d'augmenter la productivité nationale et, partant, de renforcer la compétitivité internationale du pays sur le marché mondial. Cet outil soutient également les initiatives macroéconomiques de développement et de croissance prises par les gouvernements, en veillant à la plus grande efficacité des services douaniers et d'autres organes de réglementation transfrontières.
3. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), qui est désormais en vigueur, comporte une référence spécifique à l'étude de l'OMD sur le temps nécessaire à la mainlevée, qu'il présente comme un outil d'évaluation et de communication des durées moyennes de la procédure de mainlevée des marchandises destiné aux membres. Les États utilisent de plus en plus souvent cet outil pour s'acquitter des obligations contractées au titre de l'Article 7.6 de l'AFE de l'OMC.
4. À ce propos, il est important de faire remarquer qu'outre l'OMD, d'autres acteurs internationaux, tels que le Groupe de la Banque mondiale (GBM), soutiennent

---

Par souci d'économie, les documents font l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

Copyright © 2019 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation doit être adressée à [copyright@wcoomd.org](mailto:copyright@wcoomd.org).

ouvertement les États dans leur engagement et les mesures prises en faveur de la facilitation des échanges par la mise en œuvre d'outils globaux de facilitation et, plus particulièrement, la TRS. Ces acteurs affichent leur volonté d'accorder aux États des aides financières ou d'autres types d'assistance qui leur permettront de mener l'Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée de manière plus efficace.

5. Ayant pris acte de la volonté affichée par le GBM d'aider les membres de l'OMD à réaliser cette étude sur une base périodique et dans de meilleures conditions, l'OMD a établi des liens de collaboration et de coopération avec la Banque mondiale sur cette question.

## **II. Résultats de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée quant à la coopération entre le Groupe de la Banque mondiale et l'OMD**

6. L'OMD et le GBM estiment que, par un partenariat dynamique et stratégique, ils pourront aider au renforcement des capacités des administrations douanières et d'autres parties concernées à mener cette étude en fonction de leurs besoins et de leurs priorités. Elles pourront ainsi rehausser leur image et encourager les échanges mondiaux, sans pour autant mettre en péril les autres missions et objectifs douaniers. La coopération entre l'OMD et le GBM a enregistré des avancées progressives et, parmi les résultats concrets, l'on peut citer :

### **- La coordination de l'assistance technique**

7. Les membres ont bénéficié de la part de l'OMD d'une assistance au renforcement des capacités et d'une assistance technique personnalisées. Toutefois, dans certains cas, ils ont également fait appel à l'aide financière et technique du GBM pour différentes initiatives de facilitation des échanges et dans le cadre des TRS, ce qui a parfois été source de chevauchements ou de fragmentation des approches.

8. Pour y remédier, l'OMD et le GBM ont décidé d'organiser des consultations techniques régulières, dès que l'une d'elles s'aperçoit qu'elles ont toutes deux été sollicitées pour une assistance technique. Les bénéficiaires sont alors informés que les deux organisations travaillent en coordination et que des synergies sont possibles. En coordonnant leurs activités, elles veulent pouvoir proposer une assistance technique conjointe ou décider qui soutiendra le membre concerné jusqu'à la fin d'un cycle ou d'un projet de TRS.

9. De plus en plus de membres sont disposés à rendre leur TRS publique et la coordination de l'assistance technique par les deux organisations leur donne le loisir de s'échanger les rapports sur la TRS, pour autant que les membres aient donné leur autorisation.

### **- Les consultants du GBM peuvent faire un usage restreint du logiciel TRS de l'OMD**

10. Sur demande des membres de l'OMD qui ont l'intention de ou qui réalisent une TRS avec l'aide financière du GBM, l'OMD autorise les consultants du GBM à utiliser son logiciel TRS, mais cette autorisation est restreinte et elle est accordée au cas par cas.

11. Les mots de passe et les identifiants attribués aux pays où l'étude est menée sont alors transmis aux consultants concernés du GBM, avec l'accord dudit membre. Bien que le logiciel TRS de l'OMD fasse fonction de plateforme mise à la disposition de tous les

membres, les mots de passe et les identifiants attribués à un membre et au(x) consultant(s) leur donne uniquement accès à la partie du logiciel qui concerne le membre en question.

- **Collaboration en vue de la mise à jour du logiciel TRS de l'OMD**

12. L'OMD et le GBM examinent la possibilité de mettre leurs ressources et leur savoir-faire en commun dans la perspective d'une mise à jour du logiciel TRS qui tiendrait compte des nouveaux impératifs et des progrès technologiques. Dès lors, les deux organisations pourraient tenir des réunions communes afin d'étudier les opportunités et les difficultés qui accompagnent la TRS (et plus particulièrement l'utilisation du logiciel TRS de l'OMD) sur le plan national, régional et multilatéral.
13. Un premier atelier conjoint s'est donc tenu les 9 et 10 septembre 2019, au siège de l'OMD, auquel participaient des conseillers techniques et opérationnels (CTO) en TRS de l'OMD, le Secrétariat de l'OMD, des représentants/consultants du GBM et des experts en informatique. Les participants ont ainsi pu échanger et identifier les paramètres du logiciel qui pouvaient être mis à jour.
14. En se référant aux éléments ajoutés à la troisième version du Guide sur la TRS, le groupe a étudié et identifié plusieurs éléments à ajouter à la nouvelle version du logiciel, parmi lesquels figurent l'amélioration de la TRS (systèmes de traitement électronique, guichets uniques, *smart phones*, scellements RFID, techniques de traçage par géolocalisation) par un recours plus systématique aux technologies modernes de compilation, de collationnement et d'analyse des données, ainsi que l'automatisation de la cartographie des processus opérationnels ou l'amélioration des capacités d'analyse de données.
15. Par ailleurs, il faudrait définir un ensemble normalisé de points de collecte de données (arrivée du fret, envoi vers les entrepôts, mainlevée) qui permettrait d'harmoniser les TRS et d'obtenir des résultats qui pourront ensuite être comparés à l'échelle mondiale.
16. Le Secrétariat informera oralement le CTP des avancées de cette collaboration.

**III. Actions requises**

17. Les délégués du CTP sont invités à :
  - discuter et prendre acte des travaux conjoints et de la collaboration entre l'OMD et le GBM en matière de TRS ;
  - prendre acte de la possible mise à jour globale du logiciel TRS envisagée par l'OMD et le GBM et proposer des orientations, le cas échéant ;
  - encourager les membres et les parties concernées à poursuivre les études sur le temps nécessaire à la mainlevée, en considérant leurs expériences de travail respectives et les enseignements qui en ont été tirés.